



# **ALThER, un service gratuit pour aider les entreprises dans leur obligation d'emploi de personnes handicapées**

jeudi 8 juillet 2010, par [lpe](#)

Face à l'hétérogénéité des besoins des entreprises vis-à-vis de leur obligation d'emploi de « Travailleurs Handicapés », (lois de 1987 et 2005), [l'AGEFIPH](#), soucieuse de leur apporter des moyens supplémentaires pour y répondre, a souhaité créer un nouveau service nommé « ALThER » en s'appuyant sur un réseau de Partenaires identifiés.

Ce service, « ALThER 79 et 86 » a été confié à [l'ADAPEI 79](#) en partenariat avec les Medef 79 et 86.

La mission d'Alther 79 et 86 est de **simplifier les démarches d'accueil, de recrutement ou de maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises** et de leur apporter des réponses concrètes à l'obligation d'emploi de « Travailleurs Handicapés ».

## **Alther 79 et 86 propose... ...3 services GRATUITS**

- Le **service Information** : informe et conseille sur toutes les questions relatives à l'emploi des personnes handicapées et présente les aides et les dispositifs mobilisables.
- Le **service Accompagnement** : aide à déterminer les moyens les plus adaptés pour remplir l'obligation d'emploi. Alther intervient en réalisant un diagnostic complet de l'entreprise et accompagne dans la mise en œuvre de solutions concrètes.
- Le **Service Mobilisation** : identifie les possibilités d'accueil en entreprise pour des personnes handicapées en formation en alternance ou en stage.

Public : Ce service s'adresse à **tous les employeurs privés des Deux-Sèvres et de la Vienne** ; (Seul le service d'accompagnement s'adresse spécifiquement aux entreprises de 20 à 250 salariés ou nouvellement contributantes), pour toute question relative à la gestion du « handicap » dans l'entreprise :

- Qu'est-ce qu'une DOETH ?
- Comment gérer mon obligation d'emploi de « Travailleurs Handicapés » ?
- Quels sont les partenaires pour m'aider ?
- Mon salarié rencontre un problème de santé au travail, que puis-je faire ?
- Où recruter un collaborateur « Travailleur Handicapé » ?
- Qu'est-ce qu'une RQTH ?
- Comment communiquer sur le statut « Travailleur Handicapé » au sein de mon entreprise ?
- ...



En partenariat avec les Medef 79 et 86.

Pour répondre à toutes vos questions :

Alther 79 et 86 - **Marion Herpin** : Chargée de mission - Mail : [m.herpin-alther79-86@adapei79.org](mailto:m.herpin-alther79-86@adapei79.org)

14 bis, Rue d'Inkermann BP 90028 - 79001 NIORT Cedex - Tél : 05 49 24 72 05 - Portable : 06 46 20 35 48